

Décision relative à la demande d'ajout de trois nouveaux noms commerciaux d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'ajout de nouveaux noms commerciaux au produit phytopharmaceutique **POMBAL F WG***

de la société ASCENZA FRANCE

enregistrée sous les : n°2021-2773, 2021-2774 et 2021-2775

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Les nouveaux noms commerciaux ajoutés par la présente décision sont les noms ; UNANIME PLUS WG, FOLPEC DUO PLUS WG et ZETYL COMBI PLUS WG.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



anses
AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE
de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Informations générales sur le produit

Noms du produit	POMBAL F WG MEDEIRO PLUS WG ODALISK PLUS WG UNANIME PLUS WG FOLPEC DUO PLUS WG ZETYL COMBI PLUS WG
Type de produit	Produit de revente
Titulaire	ASCENZA FRANCE 2/12, Chemin des Femmes Immeuble l'Odyssée Bâtiment A - 3ème étage 91300 MASSY FRANCE
Formulation	Granulé dispersable (WG)
Contenant	500 g/kg - fosetyl d'aluminium 250 g/kg - folpel
Numéro d'intrant	529-2019.01
Numéro d'AMM	2190658
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée avant cette échéance si des éléments le justifient.

À Maisons-Alfort, le

12 AOUT 2021

Pour le directeur général et par délégation
La directrice des autorisations
de mise sur le marché

Marie-Christine de GUENIN